

14 ANS DE BALAI... BALAYES

En recevant le dernier numéro du "Droit de Savoir au mois d'avril, plusieurs personnes nous ont fait part de leur étonnement de ne pas y trouver une information relative à la situation de la société coopérative "Le Balai Libéré".

Il faut d'abord rappeler que la CNE-UCL n'est pas compétente au plan syndical pour le personnel du Balai Libéré, qui ne fait pas partie du personnel de l'UCL. C'est là une conséquence -malheureuse, à notre avis- d'une situation de sous-traitance.

D'autre part, les responsables du Balai Libéré que nous avons contactés dans le courant du mois de mars n'avaient pas jugé souhaitable de publier un article à ce moment, les données étant chaque jour mouvantes. Ils avaient préféré avoir un peu de recul pour dresser un premier bilan de cette importante tranche d'histoire du Balai Libéré à Louvain-la-Neuve.

Cette prise de distance étant aujourd'hui possible, voici donc ce regard sur le Balai Libéré, à travers les yeux de ses responsables d'hier.

En février 1975, les ouvrières de la firme ANIC, société chargée du nettoyage du site universitaire, partaient en grève.

Elles s'insurgeaient contre des conditions de travail inacceptables, un salaire de misère et surtout, contre le manque de considération dont elles étaient l'objet de la part de l'encadrement.

Après trois semaines de grève et d'actions, les ouvrières, soutenues par la CSC, envoyaient une lettre de licenciement à leur patron, se constituaient en ASBL et entamaient des négociations avec l'UCL pour obtenir le contrat de nettoyage.

Un premier contrat d'un mois fut obtenu, un second de trois mois, un autre d'un an.

Le Balai Libéré venait de naître, disposant en tout et pour tout d'un capital de 150.000 F, fruit de la vente d'autocollants de solidarité.

Armées de seaux, de raclettes et de brosses, sans aucun matériel lourd, les 35 premières ouvrières vont créer de toutes pièces une société coopérative qu'elles gèreront pendant 14 ans.

Le Balai Libéré grandira progressivement avec le transfert total de l'UCL et, en 1989, il comptait 80 personnes.

Gérer en autogestion, lorsqu'on n'a pas été formé ni préparé, cela n'est pas chose évidente.

Le B.L. connaîtra au cours des années pas mal de difficultés d'organisation, mais, chaque fois, elles seront surmontées.

Le service fourni à l'UCL sera globalement largement suffisant, même si à certaines périodes et à certains endroits, il a fallu parfois rectifier le tir et prendre le taureau par les cornes...

Mais tout est-il parfait dans notre bonne UCL, pourtant gérée par des esprits très brillants de notre société ?

Ce que le B.L. a fait pendant 14 ans n'était certes pas parfait, mais on ne peut que s'incliner devant ces ouvrières qui, sans préparation et dans un travail particulièrement ingrat, se sont prises en charge et ont créé une expérience originale, dont le mouvement ouvrier n'a pas fini de tirer les leçons.

C'est par une procédure d'offre publique que le Balai Libéré a été éliminé du contrat proposé par l'UCL, ce 1er avril 89..

Cette procédure, parfaitement légale, s'est déroulée en deux temps, de la façon suivante :

Première soumission en octobre 88, au cours de laquelle l'ensemble du site universitaire était divisé en trois lots séparés pour lesquels il fallait remettre un prix séparé, chaque lot pouvant être attribué à la même société ou à des sociétés différentes.

Le B.L. , tout en n'étant pas le moins disant dans chaque lot séparément, a remis un prix qui, globalement, était le moins élevé sur l'ensemble du site.

Le procédure prévue au cahier des charges ne permettait pas la prise en compte de ce prix globalement moins élevé.

Seize firmes avaient soumissionné, le B.L. venant en tête avec 50.298.478 F. Les autres offres s'échelonnaient de 52 à ... 94 millions.

L'UCL, insatisfaite de ces offres, les refusait toutes et lançait un nouvel appel d'offres clôturé le 1er février 89.

Ce qui devait arriver arriva : les prix de la première soumission étant connus, quelques ténors du secteur rectifiaient leurs prix et malgré une nouvelle offre à 48.446.000 F, le B.L. n'arrivait plus que sixième à l'ouverture des soumissions. Ces dernières, au nombre de 22, s'échelonnaient de 42.5 à ... 84 millions.

Une firme bien connue comme CEMSTOBEL passait en trois mois de 59.758.000 à 47.850.000 F, soit un prix rabattu de près de 11 millions pour un cahier de charges identique..

Mais ce que personne n'avait prévu, c'est l'arrivée d'un flibustier qui, avec un prix de 42.609.004 F a emporté l'adhésion du Conseil d'Administration, pourtant prévenu à temps des pratiques sociales inacceptables de cette firme.

La firme CIBO est en effet bien connue à Gand pour avoir fait l'objet d'enquêtes et de P.V. de l'Inspection du Travail pour des pratiques régulières de fraude fiscale, telles que le paiement en noir de travailleurs indemnisés au chômage et la prestation régulière d'heures complémentaires payées en noir pour du personnel engagé à temps partiel.

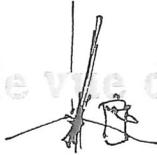
Déjà, il nous revient qu'à l'UCL la firme CIBO pose quelques problèmes. Il appartiendra aux organisations syndicales de ce secteur de prendre leurs responsabilités et de s'opposer à la mise en oeuvre de certaines pratiques.

En attendant, éliminées par une procédure on ne peut plus légale, les responsables du B.L., perdant leur client principal (95 % de l'activité) ont déposé leur bilan et mis fin à leur histoire.

Définitivement ?

Là, il s'agit d'une autre histoire, que nous vous raconterons sans doute dans les mois à venir.

le point de vue de la cne-ucl



La CNE-UCL n'est pas favorable à la sous-traitance de tâches permanentes dans l'UCL. Cette situation restreint en effet considérablement la responsabilité sociale de l'employeur vis-à-vis du personnel. Ainsi, le contrat d'emploi qui existe dans une situation normale de travail entre l'UCL et le personnel est remplacé dans un contexte de sous-traitance par un contrat commercial entre l'UCL et une firme extérieure, seule responsable du contrat de travail.

Le contrat de sous-traitance recèle en outre une situation d'inégalité profondément malsaine.... L'Université est on le sait subsidiée pour toute une série de tâches, y compris celle du nettoyage des locaux académiques. Il n'est donc pas juste que s'établisse dans une institution où existent déjà d'innombrables divisions entre les membres du personnel, une division supplémentaire plus grave : pourquoi le personnel qui effectue le nettoyage de cette institution doit-il avoir un autre statut que tous les autres membres du personnel administratif, technique et ouvrier de l'UCL ? Pourquoi aussi des délégations syndicales différentes, ce qui évidemment n'arrange pas les affaires ?

Ce sont là des questions de principe, auxquelles la CNE-UCL reste très attentive pour l'avenir.

En ce qui concerne les fonctions qui sont aujourd'hui sous-traitées, la CNE-UCL demande que la politique sociale des firmes pressenties constitue l'un des critères de sélection du Conseil d'Administration de l'UCL. Nous n'avons pas encore été rassurés formellement sur ce point. Pour ce qui est du cas de CIBO, Mr. MOULART a déclaré en Conseil d'Entreprise que cette firme respectait les règles légales et conventionnelles. Il semblerait pourtant qu'il y ait quelques problèmes...

En ce qui concerne le nettoyage des locaux académiques, la CNE-UCL se demande comment il est possible d'effectuer avec 45 personnes le même travail que celui presté auparavant par 70 personnes. Elle constate aussi que le coût des contrats de nettoyage qui était de 64 millions en 1985, de 68 millions en 1986 et en 1987., de 53 millions en 1988 est, en 1989, de 43 millions. Cela représente une économie annuelle de 10 millions par rapport à 1988 et de 20 millions au moins par rapport aux années précédentes.

Tout ceci s'est fait au détriment de l'emploi dans le secteur du nettoyage, et ces économies ne sont pas, à première vue, réinvesties en emplois dans le cadre UCL.

Quel est alors l'objectif de l'UCL ? S'agit-il d'abord de s'assurer une image de bonne gestion au détriment d'un projet social et institutionnel - tout aussi légitime -, sinon plus - qui suscite un minimum d'adhésion et de consensus au sein du personnel de l'UCL ? Ce qui vient de se passer pourrait le faire croire...